



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Projets Initiatives Jeunesse : Soutien aux projets portés par les jeunes constitués en association

Publics concernés

Apprenti , Association , Étudiant , Jeune actif , Lycéen

Domaines secondaires

Manifestations culturelles , Vie associative , Engagement et citoyenneté

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite développer une politique visant à soutenir l'autonomie et l'initiative des jeunes dans tous les domaines et favoriser ainsi la créativité et l'innovation.

Échéances

Les projets déposés en ligne seront étudiés au fur et à mesure et passeront en Commission permanente **tout au long de l'année**.

Note : Le formulaire de dépôt des projets est accessible depuis le bas de cette page. Afin d'anticiper l'ouverture du formulaire, vous pouvez toutefois préparer votre inscription à l'aide du "dossier type" prévu à cet effet et téléchargeable au bas de la page.

Objectifs

Au titre du dispositif « Projets Initiatives Jeunesse », elle soutient les projets de jeunes âgés de **15 à 30 ans organisés** sous forme de **structures associatives**. Ces

projets peuvent avoir pour thèmes l'environnement, la culture, les arts, les sciences, la solidarité internationale, le journalisme, le sport...

Bénéficiaires

Être âgé de 15 à 30 ans inclus

Être domicilié en Nouvelle-Aquitaine

Le projet est réalisé seul ou en groupe, au titre d'une association (loi 1901)

Montant

L'aide régionale est plafonnée à 3 000 € et ne peut excéder 50 % du budget prévisionnel. Elle est déterminée en fonction du budget prévisionnel et de la participation éventuellement attendue de la part d'autres co-financeurs (collectivités locales, entreprises, associations...). Le montant global des recettes pourra intégrer notamment les contributions volontaires en nature, dans la mesure où celles-ci sont objectivement quantifiées selon les règles en vigueur au plan national. La capacité d'autofinancement du projet est également déterminante. Le projet ne doit pas avoir été soutenu ou faire l'objet d'une sollicitation au titre d'un autre dispositif de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine est apportée sous la forme d'une subvention versée directement à l'association, désignée par le porteur du projet au moment du dépôt du dossier.

Modalités

Le projet peut s'inscrire dans différents domaines : citoyenneté, vie locale, culture, sport, solidarité internationale, projet à dimension économique, développement durable...

Ne sont pas éligibles

Les projets des lycées pour des voyages scolaires, des séjours linguistiques ou des projets culturels ainsi que les demandes d'équipement et de matériels

Les dépenses d'investissement
Les projets entrant dans le cadre d'une formation scolaire, universitaire ou y concourant à titre obligatoire ou optionnel (ex projets « tutorés »)
L'organisation de galas de fin d'années ou les soirées festives
Les manifestations récurrentes de type 4L Trophy, courses croisière...
Les dépenses de création et de fonctionnement de l'association

Comment faire ma demande ?

ETAPE 1 - Inscription en ligne : Déposez votre demande en ligne via ce [formulaire](#). Il est important que vous détailliez au maximum votre dossier papier à cette étape. *Note : vous trouverez au bas de cette page un modèle de dossier à télécharger. Ce document a pour objectif de vous aider à préparer votre inscription en ligne.*

ETAPE 2 - Transmission du dossier administratif : votre inscription en ligne doit impérativement être complétée d'un envoi simultané (par mail à l'adresse initiativesjeunes@nouvelle-aquitaine.fr) des justificatifs administratifs listés dans la fiche récapitulative téléchargeable au bas de cette page.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Correspondants

Service Engagement Citoyen

14, Rue François de Sourdis
33077
Bordeaux cedex

05 57 57 74 62